



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2022 à 20 heures 30

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 JUIN 2022

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - André CLASTRES, 1^{er} adjoint – Wilfried RIBÉRAUD, 2^o Adjoint - Marie-Noëlle LAUBA, 3^o Adjointe - Jackie BRUNEL - Sébastien CLAVET Edith NAUZE - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK - Annick SAMSON - Didier GADEAUD – Véronique BAUDRY - Sébastien MARCHEIX, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Yannick MALÈVRE - Patrick DEBOT FUSEAU, Conseillers Municipaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour une délibération supplémentaire autorisant le Maire à saisir Madame la Préfète par courrier, pour que soient définies les limites territoriales de la commune. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Informations et travaux en cours

* le nord de la commune a été très impacté par la tempête du 20 juin dernier. Madame le Maire remercie les conseillers et les bénévoles qui ont collaboré au tronçonnage des arbres sur les voiries et ce jusqu'à 3 heures du matin.

Les dégâts provoqués par les vents violents et la grêle n'entrent pas dans les catastrophes naturelles. Les dommages sont directement indemnisés par les assurances. La Chambre d'Agriculture de la Gironde recense les dégâts chez les agriculteurs. Un courrier sera adressé par la mairie à chacun de nos agriculteurs.

* Madame le Maire remercie Jean-Jacques FUNK qui a sécurisé les tribunes du stade en remplaçant les planches.

* La dernière tranche de travaux d'éclairage public rue des Jardins est en cours.

* La première tranche de travaux du réseau des eaux pluviales rue Joliberge a démarré le 20 juin. Le marché a été obtenu par l'entreprise A3S pour un budget de 31 778 €.

* Les travaux de réfection de la route du Brugeot vont démarrer. Ils seront effectués par l'entreprise LAURIERE pour 14 909 €.

* L'installation du skate park va commencer début juillet.

* La mise en lumière de l'église se fera à l'automne.

ORDRE DU JOUR

I – TARIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022 (DELIB_2022_19)

* Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des repas servis à la cantine scolaire : 2,15 €/ enfant et 4,30/adulte.

Considérant la hausse du prix des denrées alimentaires, du gaz et de l'électricité, le Conseil Municipal fixe le prix du repas servis à la cantine scolaire à 2,50 € pour les enfants et 4,70 € pour les adultes à compter du 1^{er} septembre 2022.

* Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Porchères a décidé d'instaurer le service payant à la garderie extra-scolaire, sans concertation avec notre commune, membre du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Notre RPI, créé en 1979, n'a pas fait l'objet d'une convention, chaque commune gérant ses propres services (cantine, garderie).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de maintenir la gratuité de ce service aux parents qui travaillent. Seront acceptés gratuitement à la garderie, les enfants scolarisés à Saint Antoine sur l'Isle (CE1-CE2-CM1-CM2) qu'ils soient domiciliés à Saint Antoine sur l'Isle ou à Porchères, et les enfants scolarisés à Porchères (maternelles et CP) s'ils ont un frère ou une sœur scolarisé(e) à Saint Antoine sur l'Isle (regroupement des fratries). (DELIB_19_1)

II – RECONDUCTION ÉCOLE MULTISPORTS ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 (DELIB_2022_20)

L'école multisports s'adresse aux élèves du CE2 - CM1 et CM2. Ces activités sont gratuites, subventionnées par le Conseil Départemental de la Gironde et payées par les deux communes du RPI. L'association «le Plaisir de Rire» a mis à notre disposition une éducatrice sportive diplômée que nous avons sollicitée à nouveau pour la rentrée. Le tarif est de 28 € de l'heure en plus des frais de déplacement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de reconduire l'école multisports pour la prochaine année scolaire, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association «le Plaisir de Rire» et à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde une subvention à hauteur de 11€/heure. La commune de Porchères sera sollicitée comme habituellement pour participer financièrement à ces activités.

III – PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SCOLAIRES (DELIB_2022_21)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les enseignantes organisent des activités dans le cadre scolaire telles que piscine, vélo etc...

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions nécessaires et prévoir le financement de ces activités scolaires.

IV – DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET 2022 (DELIB_2022_22)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits votés au budget 2022 ne sont pas suffisants :

- Acquisition d'une autoportée : 5 780 €. Cet achat indispensable a été payé en section de fonctionnement, il convient de régulariser pour le porter en investissement.
- Première tranche de travaux des eaux pluviales rue de Joliberge : 31 778 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le virement de crédits suivant :

section d'investissement :

Crédits à réduire : compte 022 – dépenses imprévues – 10 000 €

Crédits à ouvrir : compte 2152 opération travaux de voirie + 4 220 €

compte 21578 opération ouillage de voirie + 5 780 €

Certaines recettes ayant été sous-estimées en section de fonctionnement (dotation solidarité rurale et dotation nationale de péréquation), Madame le Maire propose une ouverture de crédits par le biais du fonctionnement pour apporter des crédits supplémentaires en investissement pour le financement des travaux de réseaux d'eaux pluviales.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les ouvertures de crédits suivantes :

Ouverture de crédits proposée avec un équilibre fonctionnement/investissement :

fonctionnement

+ 3 500 € au compte 74121 recettes (dotation solidarité rurale : prévu 48 000 € notifié 51 500 €)

+ 1 000 € au compte 74127 recettes (dotation nationale de péréquation : prévu 9 000 € notifié 10 090 €)

+ 4 500 € au compte 023 dépenses (virement à la section d'investissement)

investissement

+ 4 500 € au compte 2152 dépenses (travaux voirie)

+ 4 500 € au compte 021 recettes (virement de la section de fonctionnement)

V – RENOUELEMENT DE DEUX CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE (DELIB_2022_23)

* Contrat de droit public 32/35 ° se terminant au 1^{er} septembre 2022 au sein de la cantine scolaire (gestion et préparation des repas).

* Contrat Parcours Emploi Compétences 16/35 ° se terminant le 2 septembre 2022 au sein du service administratif (pris en charge par l'État à hauteur de 50%).

Les deux agents donnant pleine satisfaction, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de ces contrats.

VI – AUTORISATION DE SAISIR PAR COURRIER MADAME LA PRÉFÈTE (DELIB_2022_24)

La commune de Saint Christophe de Double refuse toujours de reconnaître la mitoyenneté des routes communales dites de la Forêt et du Brugeot. Cette mitoyenneté est validée par notre classement de voirie communale approuvé en 2011. Une plainte en référé de certains riverains de la route du Brugeot a abouti également à cette reconnaissance pour la route du Brugeot.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à saisir, par courrier, Madame la Préfète, afin que soient jugées les limites territoriales de notre commune.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

*** RÈGLES RELATIVES À LA GESTION DES ACTES**

À compter du 1^{er} juillet 2022, les règles relatives à la gestion des actes du Conseil Municipal évoluent (délibérations, arrêtés...). Les délibérations ne seront signées que par le Maire ou le ou la Secrétaire de Séance. La tenue du registre est assurée sur papier et peut être organisée à titre complémentaire sur papier.

Pour la publication, la dématérialisation des actes devient la règle.

Nos actes sont déjà dématérialisés, publiés sur notre site internet et affichés en version papier.

Nos actes d'urbanisme sont également dématérialisés depuis 2021 bien que cette obligation ne soit qu'au 1^{er} janvier 2023.

*** POINT SUR LES ASSOCIATIONS**

Une réunion se déroulera avec l'ensemble des associations dès la rentrée pour faire le point sur les différents règlements (foyer, buvette, occupation des locaux...) et les éventuels problèmes qu'elles rencontrent.

Pour information, l'association «Tennis Club» est en sommeil. Le Football Club s'est réorganisé. Une école de foot va accueillir les jeunes de 6 à 9 ans en septembre.

*** COMMISSIONS SÉCURITÉ ET BÂTIMENTS**

Les commissions se sont réunies pour relever les travaux de sécurisation à effectuer. Ceux-ci ont été faits, seuls les travaux de voirie sont à voir (point à temps).

*** IMPACT SMICVAL**

M. RIBÉBAUD présente le rapport «impact SMICVAL» qui vise à réduire les déchets. Trois propositions seront présentées aux communes.

Le Conseil Municipal souhaite rencontrer le Président du SMICVAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

